

DÉCIDER AUTREMENT... ... POUR LA BIODIVERSITÉ !



Usage

Conception

RETOUR D'EXPÉRIENCE

PARTICIPATION CITOYENNE

Mieux associer les usagers et les opérateurs
dans les processus de décisions

TABLE DES MATIÈRES

PARTICIPATION CITOYENNE : DE QUOI PARLE-T-ON ?	3
LA LPO ET LES DISPOSITIFS PARTICIPATIFS	5
Biodiv'sports	6
Dialogue permanent pour la nature	8
Refuges LPO	10
Découvrir et accueillir la biodiversité à l'école	12
Plus de nature dans mon quartier	14
Préserver la biodiversité communale de Celle Levescault	18
Le faucon crécerellette dans la basse vallée de l'Hérault, dialogue avec les habitants pour une meilleure cohabitation entre l'Homme et l'oiseau	20
BOÎTE A OUTILS	22
Identifier les « acteurs concernés » dans le cadre d'une démarche participative	22
Procédure pour positionner les acteurs dans un dispositif participatif	24
Index des facteurs de réussite identifiés pour la bonne mise en œuvre d'un dispositif participatif	25
Check liste des questions à se poser (avant/pendant/après) dans l'organisation d'un dispositif participatif	27
Quelques associations et réseaux de référence sur ce thème	31

Photo de couverture : « une ligne de désir » © *Flick Air*

Participation citoyenne : De quoi parle-t-on ?



© LPO

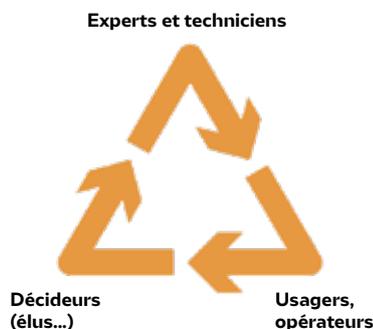
La participation citoyenne est un processus d'engagement volontaire ou obligatoire de personnes ordinaires en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communauté. La participation citoyenne a comme principale finalité de décider autrement c'est-à-dire d'associer dans le processus de décision les élus (légitimes dans le cadre démocratique) ou décideurs en général, les experts mais aussi les opérateurs, les usagers, les habitants.

Les démarches participatives offrent une alternative lorsque les démarches reposant sur l'incitation ou la contrainte rencontrent leurs limites.

En effet, une décision, aussi pertinente pour l'expert et aussi bien pensée techniquement qu'elle soit, ne sera pas forcément optimale si l'on ne prend pas en compte les répercussions qu'elle aura sur les personnes qui utilisent (usagers) et agissent (opérateurs) sur le terrain où elle devra être appliquée. La réaction même de ces personnes pourra, dès lors, mettre en péril l'application de la décision dans les faits.

Cette réflexion a amené à formuler l'idée **d'expertise d'usage**. Cette idée apparaît dans les années 1970, dans le champ de l'aménagement urbain, pour prendre en compte le fait que les habitants ont une connaissance fine de l'usage de l'espace qui est complémentaire des savoirs techniques et que ceux-ci ne peuvent pas remplacer.

La participation citoyenne transforme l'axe décideurs-experts en un triangle, en ajoutant l'utilisateur/opérateur dans la boucle de la prise de décision.



Reconnaître qu'il y a une forme d'expertise des usagers et des opérateurs qui est complémentaire de l'expertise technique sur le sujet abordé est un préalable indispensable à l'entrée en dialogue dans le cadre de la participation citoyenne.

A côté de l'expertise technique sur la biodiversité portée par la LPO, l'expertise des habitants, des agriculteurs, des pratiquants de sports de pleine nature, des écoliers, des salariés, des gestionnaires d'espaces verts (selon les expériences) ... sur les espaces qu'ils fréquentent, les besoins liés à leur activité, leur capacité de mettre en œuvre des actions sur ces espaces etc. est donc à prendre en compte dans le dispositif participatif.

LES DEUX GRANDES DIMENSIONS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

• **Le niveau de participation** : les parties prenantes peuvent être impliquées à différents moments de la démarche, en fonction du niveau de participation que l'on souhaite donner au dispositif.

Il est indispensable de vérifier à quel niveau de participation on associe les parties prenantes. A partir de quand peuvent-elles intégrer leur vision, leurs préoccupations ? Plus nous mobilisons tôt les participants (usagers, opérateurs), plus le dispositif a de sens pour eux !

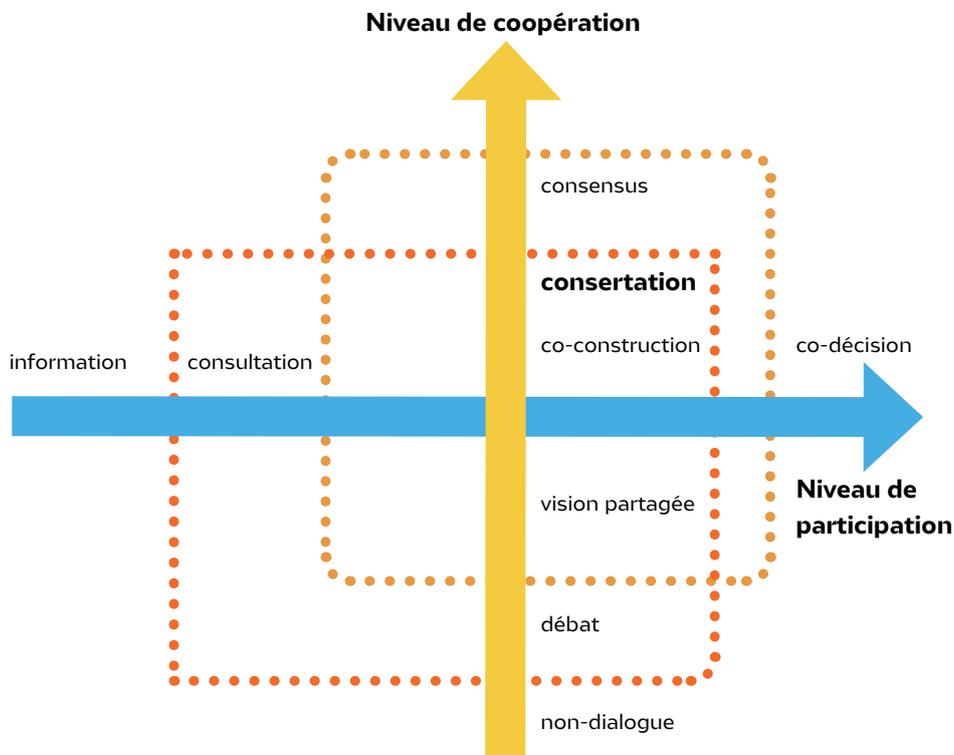
- > Au moment de formuler des problèmes, de faire un diagnostic ?
- > Au moment d'envisager des solutions ?
- > Au moment de mettre en œuvre les solutions choisies ?

• **Le niveau de coopération** : la participation citoyenne se construit aussi avec le public selon des modalités qui mettent les personnes en dialogue les unes avec les autres.

Il ne suffit donc pas de recueillir des avis individuels sur une question mais il faut permettre aux personnes concernées d'entrer en débat, de construire une vision partagée voire de co-construire des pistes d'actions et même parfois d'aller jusqu'à un consensus sur celles à retenir. On peut ainsi positionner un curseur sur le niveau de coopération entre les parties prenantes en fonction de ce gradient.

Plus les personnes mobilisées représentent des catégories d'intérêts différents, plus les échanges sont riches. Les démarches participatives s'attachent à réunir l'ensemble des différentes catégories de publics concernés et donc elles ne reposent pas pour l'essentiel sur le volontariat, l'investissement ou la mobilisation spontanée ou le seul fait d'être disponible.

LES DEUX GRANDES DIMENSIONS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE



(Source : Pierre-Yves Guihéneuf, Geysler)

La LPO et les dispositifs participatifs



LPO AURA © J.M. Béliard

La LPO intervient depuis toujours dans les processus décisionnels, en tant qu'**expert**. A ce titre, elle formule des avis et des préconisations portant sur la protection de la biodiversité.

Dans le cadre d'un dispositif participatif, la LPO peut intervenir en tant que **partie prenante**, lorsque les intérêts qu'elle défend peuvent être affectés positivement ou négativement par une décision.

Dans certaines conditions très spécifiques, la LPO peut être le **commanditaire** du dispositif participatif, lorsque lui revient la légitimité d'une décision. C'est le cas lorsqu'elle est gestionnaire d'une réserve naturelle, par exemple, et qu'elle souhaite associer des acteurs à une décision qui concerne la réserve. C'est à elle que revient la décision finale et c'est elle qui peut proposer des

marges de discussion en amont de la décision finale.

De plus en plus, la LPO intervient et se construit une expertise d'**animatrice de dispositif participatif**, lorsqu'elle est le commanditaire mais également pour le compte d'autres commanditaires, quand elle a identifié que cela pouvait servir les intérêts de la biodiversité. La LPO intervient donc pour créer, motiver et piloter le dispositif participatif avec un certain nombre de précautions à prendre pour afficher une neutralité et garantir l'efficacité du dispositif. C'est le cas des 7 projets présentés ci-après et qui ont pour point commun l'approche participative.

L'approche participative de ces projets a été étudiée dans le cadre d'un partenariat avec l'IFREE en 2021. Cette étude a permis, entre autres, d'identifier pour chaque projet, les facteurs de réussite qui contribuent à la bonne mise en œuvre du dispositif participatif. Ces facteurs de réussite sont rappelés dans la présentation des projets et dans un récapitulatif dans la boîte à outils (page 25).



BIODIV'SPORTS



© LPO

Convenir de manière collective de données de sensibilité concernant le patrimoine naturel d'un site de sport de nature.

Structure porteuse : LPO France

Périmètre : France métropolitaine

Dates : déploiement national lancé en 2021

OBJET DE LA DEMARCHE : Le projet Biodiv'sports a pour objectif prioritaire d'encourager les démarches de concertation locales visant à la prise en compte des enjeux environnementaux et de faire connaître le résultat de ces concertations aux usagers via les plateformes numériques spécialisées.

DECIDEUR : Gestionnaires/propriétaires de sites, collectivité, la LPO lorsqu'elle est gestionnaire

PARTIES PRENANTES : clubs et fédérations sportives, associations naturalistes, animateurs de politiques environnementales territoriales, représentant de l'état,

NIVEAU DE PARTICIPATION : les parties prenantes participent au diagnostic et à la recherche de solutions communes prenant en compte les contraintes de chacun. Ils participent également à la mise en œuvre et à la diffusion des solutions.

NIVEAU DE COOPERATION : toutes les parties prenantes sont mises en dialogue lors de réunions de concertation et de visites de terrain jusqu'à obtention d'un consensus quand c'est possible

ZOOM SUR LA DÉMARCHE DE PARTICIPATION

Biodiv'sports repose sur la création de cellules de concertation rassemblant les acteurs des sports de pleine nature. Les démarches de concertation locales consistent à trouver des solutions/compromis aux situations de dérangement constatées sur le milieu naturel dans le cadre d'activités de sports de pleine nature. Elles ont pour but de rassembler l'ensemble des acteurs concernés pour définir de manière collective et concertée des données de «sensibilité».

« Si la LPO avait décidé toute seule des zones de quiétude, elles auraient été forcément plus larges mais beaucoup moins connues et surtout moins respectées » - Adrien Lambert

Contact : celine.blanc@lpo.fr

Pour en savoir plus : biodiv-sports.fr

FACTEURS DE REUSSITE IDENTIFIES SUR BIODIV'SPORTS

> Le dispositif participatif gagne en clarté lorsqu'une même personne de la LPO ne cumule pas le rôle d'animateur du dispositif participatif et celui de partie prenante ou d'expert

Sur ce projet, la LPO a souhaité se détacher de son rôle d'animateur de dispositifs participatifs pour pouvoir incarner pleinement l'une des parties prenantes porteuse de l'expertise et de la protection de la faune. La LPO invite à la concertation mais préfère confier l'animation du dispositif de participation aux acteurs légitimes de

l'animation des territoires : collectivités publiques (Etat, collectivités territoriales) et animateurs de territoires (PNR, PN, RNF). Cela a l'avantage de clarifier le dispositif et les rôles de chacun. L'expérience montre également que cela permet de rassembler plus de parties prenantes autour de la table.

> Le commanditaire doit être au clair sur les raisons qui le poussent à lancer une concertation !

Le commanditaire (ou décideur final) est l'acteur légitime pour initier la concertation. En amont du dispositif participatif, il doit être clair sur les raisons qui le poussent à lancer une concertation et sur les marges de discussion qu'il propose. Pas de concertation sans marge de manœuvre.

Une marge de manœuvre signifie que la décision finale n'a pas été prise et que le décideur souhaite associer d'autres acteurs à la décision, à l'élaboration des solutions.

> L'importance des supports visuels pour les diagnostics partagés

Dans la phase initiale de la concertation, une étape extrêmement intéressante de diagnostic partagé est organisée avec l'ensemble des acteurs impliqués sur le site. Les outils tels que les photos, plans, dessins, cartes présentent ici un grand intérêt pour cumuler les visions de chacun de la façon la plus concrète possible dans cette

phase de diagnostic. Le fait de reporter sur des supports visuels à la fois les usages et les enjeux de protection participe efficacement à initier la concertation : plus les enjeux et les pratiques se superposent, plus la phase de concertation est importante.



DIALOGUE PERMANENT POUR LA NATURE



© DPN

Organiser le dialogue pour faire évoluer les pratiques agricoles et favoriser les engagements favorables à la biodiversité sauvage.

Structure porteuse : LPO Pays de la Loire

Périmètre : Région Pays de la Loire

Dates : a débuté en 2020

OBJET DE LA DEMARCHE : L'objectif du DPN (Dialogue Permanent pour la Nature) est de construire progressivement une certification participative des exploitations bio. Contrairement aux certifications industrielles normatives et certifiées par des entreprises privées, ce système participatif indépendant poursuit un objectif d'éducation populaire en impliquant l'ensemble des acteurs de la production et de la consommation agricole dans le cadre d'une collaboration bienveillante.

DECIDEUR : Le propriétaire (l'exploitant agricole)

PARTIES PRENANTES ASSOCIEES : association naturaliste, le consommateur et le citoyen

NIVEAU DE PARTICIPATION : les agriculteurs et citoyens enquêteurs prennent connaissance des documents, participent à l'enquête de terrain (dont prise de notes), puis à la discussion en réunion de restitution (CPB, Commission de Progrès pour la Biodiversité), pour une codécision finale sur les améliorations à apporter en vue de la visite suivante. Les bénévoles peuvent aussi participer plus avant aux actions qui en découleront (chantiers participatifs de plantation de haie, par exemple).

NIVEAU DE COOPERATION : le dialogue se fait d'abord entre les agriculteurs et les citoyens, il peut s'arrêter au débat s'il n'y a pas de pistes qui font consensus entre eux ou aller jusqu'au consensus. Dans les commissions, le dialogue intègre les 3 parties prenantes jusqu'à un consensus sur les actions à mettre en place (aucune action ne peut être mise en place sans l'accord de l'agriculteur, ni soutenue sans l'accord de l'association) les parties prenantes sont mises en dialogue jusqu'à obtention d'un consensus.

ZOOM SUR LA DEMARCHE DE PARTICIPATION

Le DPN invite un enquêteur citoyen à prendre place entre l'expert naturaliste et l'agriculteur pour envisager des engagements favorables pour la biodiversité. Le dialogue rassemble ainsi différentes catégories d'utilisateurs (le producteur, le consommateur et le citoyen) ainsi que l'expert naturaliste (la LPO). Le dialogue peut aboutir à des propositions d'engagement qui sont étudiées dans le cadre d'une Commission de Progrès pour la Biodiversité (CPB) composée des différentes parties prenantes et chargée de valider la mise en œuvre des solutions trouvées.

« Les visites participatives de ferme et les actions engagées dans le cadre du projet Paysans de nature depuis plusieurs années ont permis de faire progresser significativement la biodiversité, notamment les populations d'oiseaux nicheurs, dans les fermes du territoire pilote qu'est le Marais breton vendéen. » - Mickael Potard

Pour en savoir plus : www.paysansdenature.fr/

FACTEURS DE REUSSITE IDENTIFIES SUR LE DPN

> Favoriser la présence des différentes catégories de parties prenantes dans les phases de concertation

Le DPN invite un enquêteur tiers à prendre place entre l'expert naturaliste et l'agriculteur. Ce dialogue rassemble donc bien différentes catégories d'usagers/opérateurs (le producteur, le consommateur et le citoyen) ainsi que l'expert naturaliste (la LPO à travers les différents guides

remis à l'enquêteur dans le cadre de la formation). Même si physiquement le temps de dialogue organisé sur l'exploitation ne rassemble souvent que 2 personnes, il a le mérite de mettre en présence différents points de vue.

> Le dispositif participatif gagne en clarté lorsqu'une même personne de la LPO ne cumule pas le rôle d'animateur du dispositif participatif et celui de partie prenante ou d'expert

Cette expérience pose la question de l'ambiguïté qu'il peut y avoir à être à la fois dans le rôle de partie prenante porteuse d'une expertise et d'animateur du dispositif participatif. Ici la LPO, tout en étant initiateur et coordinateur du dispositif, donne sa parole d'expert (à travers des guides remis aux enquêteurs mais également dans le cadre de sa contribution aux commissions de progrès).

Les dispositifs participatifs imposent de la clarté sur les modalités de leur mise en œuvre et cette ambiguïté peut nuire au processus. Parmi les perspectives, la LPO Pays de la Loire a bien identifié le besoin de déléguer l'animation du dialogue pour rester sur sa seule posture d'expert.

> Une logique de récurrence annuelle du dispositif permet d'aller plus loin et de s'inscrire réellement dans une démarche de progrès.

Les actions issues des dispositifs participatifs sont efficaces lorsqu'elles s'inscrivent dans le temps long. Le DPN intègre cette logique avec la récurrence annuelle des enquêtes et la reprise des

conclusions d'une année sur l'autre pour aller plus loin et s'inscrire réellement dans une démarche de progrès.



REFUGES LPO



LPO Vienne © A. Boullah

Favoriser la participation des salariés à la mise en œuvre d'aménagements et de pratiques favorables à la biodiversité sur un site.

Structure porteuse : LPO France

Périmètre : France métropolitaine

Dates : le programme Refuges LPO fête ses 100 ans en 2021

OBJET DE LA DEMARCHE : Créé en 1921 par la LPO, le programme Refuges LPO constitue le 1er réseau de jardins écologiques de France. Le programme Refuges s'adresse dans sa très large majorité aux particuliers. Mais les personnes morales, notamment les collectivités et entreprises, ont commencé à s'emparer du sujet à partir des années 2000. La LPO a donc élaboré une formule plus complète, basée sur l'expertise écologique du terrain par le réseau LPO, pouvant ensuite aboutir à des préconisations de gestion sur-mesure, ainsi qu'à un programme d'animations et de valorisation du site inscrit.

DECIDEUR : L'entreprise/collectivité

PARTIES PRENANTES ASSOCIEES : Entreprises : cadres dirigeants, salariés, référents RSE et hygiène et sécurité, prestataires impliqués dans la gestion des espaces verts ; Collectivités : tous les acteurs de la vie de quartier (citoyens, associations, élus, collectivités, écoles, entreprises).

NIVEAU DE PARTICIPATION : les parties prenantes sont associées à la compréhension des enjeux de biodiversité, au choix des actions et à leur mise en œuvre.

NIVEAU DE COOPERATION : le dialogue se fait parfois de façon informelle à l'occasion des animations, la façon de prendre les décisions ensemble n'apparaît pas toujours clairement formalisée.

ZOOM SUR LA DEMARCHE DE PARTICIPATION

La démarche repose sur une succession d'étapes engagées avec les acteurs de l'entreprise/du quartier : diagnostic écologique, réflexions participatives sur les progrès pouvant être mis en œuvre par les usagers du site, choix d'aménagements et de pratiques à développer. Le but de cette démarche est que les salariés/citoyens comprennent les changements envisagés dans la gestion des espaces verts du site, qu'ils les choisissent et en soient acteurs.

« Il y a souvent une belle dynamique qui se crée autour d'un projet Refuge : il peut y avoir des interventions scolaires en parallèle, des prolongements avec les prestataires espaces verts, d'autres entreprises du secteur ou en lien... Des personnes investies dans le projet au sein de l'entreprise s'investissent aussi sur le thème à titre privé par la suite. » - Chloé Bizien

Contact : clemence.lerondeau@lpo.fr

Pour en savoir plus : www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/mobilisation-citoyenne/refuges-lpo

FACTEURS DE REUSSITE IDENTIFIES SUR LE PROGRAMME REFUGES LPO

> La concertation n'est pas un appel à volontaires mais un travail avec les personnes concernées

On ne peut pas se satisfaire de travailler avec les volontaires, il faut s'assurer que le groupe avec lequel on travaille soit constitué des personnes concernées et parfois il faudra refuser des

personnes volontaires mais non concernées directement et aller chercher les personnes concernées qui ne viennent pas volontairement.

> Tout le monde n'est pas forcément associé à tout !

Ne pas penser que tout le monde va participer à tout ! Les sorties découvertes, les groupes de réflexion et les chantiers du week-end ; certains animateurs ont arrêté les groupes de réflexion sur les actions à mettre en œuvre car ils réunissaient trop peu de personnes, or il est normal que tout le monde n'ait pas l'envie, le temps, la motivation pour participer à toutes les phases et celle de la réflexion

est en général plus engageante et peut réunir un plus petit groupe. L'essentiel pour cette phase de réflexion est de s'assurer que les différents points de vue nécessaires soient présents.

Cf. boîte à outils : PROCÉDURE POUR POSITIONNER LES ACTEURS DANS UN DISPOSITIF PARTICIPATIF (p. 24)

> Une personne relais peut contribuer à mobiliser les participants et à inscrire les actions dans le temps long en prenant la suite de la LPO après son départ.

En général, une personne de l'entreprise est à l'origine du projet. Elle sert de relais vers l'ensemble des parties prenantes et est motrice au sein du collectif. Cette personne peut contribuer à mobiliser

les participants et à inscrire les actions dans le temps long en prenant la suite de la LPO après son départ et en poursuivant la dynamique avec les volontaires impliqués.

> Aller chercher le « lien à la biodiversité » des participants

Intervenir auprès d'un public non sensible et parfois très éloigné des considérations écologiques demande certes un effort supplémentaire pour faire émerger ce lien à la biodiversité, mais cela nous permet aussi de sortir des cercles habituels de naturalistes amateurs et peut être très efficace.

Si les gens n'ont pas spontanément conscience d'avoir un vécu en lien avec la biodiversité, on peut aller le chercher là où il se trouve, dans les émotions ressenties face à certains aspects de la biodiversité (le plaisir, la peur, l'art, la gastronomie).

> Dispositif participatif et hiérarchie ?

En général, une personne de l'entreprise est à l'origine du projet. Elle sert de relais vers l'ensemble des parties prenantes et est motrice au sein du collectif. Cette personne peut contribuer à mobiliser

les participants et à inscrire les actions dans le temps long en prenant la suite de la LPO après son départ et en poursuivant la dynamique avec les volontaires impliqués.

> Les dispositifs participatifs demandent beaucoup de transparence sur leur modalité de mise en œuvre.

Les dispositifs participatifs demandent beaucoup de transparence sur leur modalité de mise en œuvre : bien informer sur le circuit de gouvernance,

clarifier le dispositif, les étapes et être très clair sur ce sur quoi porte la participation.

DÉCOUVRIR ET ACCUEILLIR LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCOLE



© LPO

Qui mieux que les élèves peuvent réfléchir à l'aménagement des cours de récréation ?

Structure porteuse : LPO France Délégation régionale Ile-de-France

Périmètre : Communauté Paris-Saclay

Dates : Depuis 2016

OBJET DE LA DEMARCHE : Le projet « Découvrir et Accueillir la Biodiversité à l'École » est un projet pédagogique qui s'inscrit dans les objectifs des Trames Verte et Bleue. L'objectif du projet est de (re) créer des espaces de nature dans les écoles pour le bien-être des élèves et pour favoriser la continuité écologique comme préconisé dans la Trame Verte et Bleue.

DECIDEUR FINAL : En fonction du type de décision : l'enseignante, le directeur.trice d'école, la commune

PARTIES PRENANTES : élèves, LPO ; les agents techniques ne sont pas associés à la co-construction des solutions mais sollicités pour leur mise en œuvre finale.

NIVEAU DE PARTICIPATION : les parties prenantes sont consultées sur leur usage du lieu, participent au diagnostic ; à la prise de connaissance, au choix, voire à la requalification des propositions d'amélioration ; à affiner la mise en œuvre technique des solutions choisies, à la mobilisation des moyens techniques et humains et à la mise en œuvre finale.

NIVEAU DE COOPERATION : la mise en dialogue des élèves entre eux et avec les apports de la LPO fait l'objet de mises en situations précises, la compétence à dialoguer est elle-même travaillée et va jusqu'à l'obtention d'un consensus (l'animatrice précise qu'il faut éviter le vote et travailler sur le consensus). Les agents d'entretien sont impliqués pour la mise en œuvre mais pas dans la co-construction des solutions.

ZOOM SUR LA DEMARCHE DE PARTICIPATION

La mise en œuvre des projets « Découvrir et Accueillir la Biodiversité à l'École » ne repose que sur 2 séances. La première rencontre a pour objectif de recueillir les représentations des élèves sur leur cour d'école, de leur apporter des connaissances sur la biodiversité et de faire l'inventaire, avec eux et grâce au matériel adapté de leur patrimoine naturel de proximité.

Cette montée en compétence sur les questions de biodiversité permet aux participants de mieux connaître le sujet pour être en capacité de prendre des décisions adaptées.

Sur la base de ces connaissances, la seconde séance invite le groupe à un travail de réflexion et de participation aux recherches d'aménagements à mettre en place pour favoriser la biodiversité sur le site de l'école. Les

« Des enseignant(e)s ou des parents, croisés dans d'autres contextes une fois le projet terminé, font part d'aménagements nature réalisés chez eux à la suite de l'intervention. Il arrive aussi que ce soient des élèves retrouvés plusieurs années plus tard au collège, ou au conseil municipal des enfants, dont on constate qu'ils apportent une touche nature dans leurs propositions. » - Aurélie Proust

Contact : aurelie.proust@lpo.fr

FACTEURS DE REUSSITE IDENTIFIES

> La mise en œuvre des dispositifs participatifs nécessite parfois une montée en compétence des parties prenantes. Cette montée en compétence peut concerner la capacité à dialoguer.

Il est en effet indispensable de s'assurer que toutes les parties prenantes ont la capacité de s'exprimer sur le sujet et d'écouter les autres ; il peut être nécessaire d'y consacrer du temps. Cette expérience montre que les élèves ne sont pas toujours en capacité de dialoguer, la plupart du temps parce qu'ils ne l'ont pas demandé et parce

qu'ils n'y ont pas été préparés. Quelques étapes intermédiaires peuvent être à prévoir dans le cadre de la progression pédagogique. Les dispositifs participatifs peuvent être longs à mettre en place, si on veut que ça aboutisse il faut pouvoir s'en donner les moyens !

> Le pilotage de dispositif participatif implique l'animation d'une réflexion collective

Ici, l'action de la LPO est vraiment centrée sur l'accompagnement de la réflexion puisque l'animatrice considère que la partie « fabrication » et mise en place des aménagements doit se faire sans elle. Il est à noter que l'accompagnement à la réflexion est particulièrement travaillé : prise en compte de l'expertise d'usage (quels sont les usages actuels dans la cour ?), montée en compétence (avec l'école on est vraiment sur un aspect « apprentissage », en lien avec les programmes), accompagnement du choix avec des fiches déjà réalisées (ici, l'animatrice a bien l'intuition qu'on ne va pas demander aux participants de produire les solutions

scientifiquement connues ex nihilo) et un travail qui consiste à argumenter puis à affiner la mise en œuvre technique des choix.

Il y a sans doute des façons de faire qui pourraient inspirer aussi le travail avec des adultes : diagnostic partagé sur les usages des lieux dans une commune, découverte de la biodiversité sur cette même commune, choix basé sur des fiches propositions déjà élaborées – en prenant soin de laisser quelques fiches vierges pour des idées venant du groupe - et travail sur la déclinaison technique et en termes de valorisation...

> Anticiper les nombreux mouvements de personnes et laisser une trace de ce qui est fait et reste à entreprendre : l'idée du cahier de bord

Cette expérience a mis en place une modalité intéressante permettant un suivi dans le temps des actions menées à l'issue du dispositif participatif, il s'agit d'un cahier de bord dans lequel est consigné tout ce qui a été fait et tout ce qui doit être réalisé : « On a fait un nichoir avec le gardien de l'école, il doit être vérifié chaque année en automne par

telle classe ». Il s'agit d'anticiper les nombreux mouvements d'enseignant(e)s et de laisser une trace de ce qui est fait et reste à entreprendre. Cela permet aussi aux animateurs(trices) périscolaires de prendre connaissance des envies des élèves et de prendre la suite des projets entrepris en classe.

PLUS DE NATURE DANS MON QUARTIER



© LPO

Améliorer le diagnostic écologique du quartier et améliorer la biodiversité sur le territoire de la commune

Structure porteuse : LPO France, Délégation territoriale Aquitaine

Périmètre : quartier Favard sur la commune de Gradignan (33)

Dates : 2018 - 2019

OBJET DE LA DEMARCHE : Le programme « Plus de Nature dans mon quartier » a pour objectif d'accompagner les acteurs d'un quartier dans le but de faire émerger des actions favorables à la préservation du patrimoine naturel, voire à sa restauration.

DECIDEUR FINAL : Le bailleur social

PARTIES PRENANTES : Tous les acteurs de la vie de quartier (citoyens, associations, élus, collectivités, écoles, entreprises).

NIVEAU DE PARTICIPATION : les parties prenantes sont consultées sur leur perception de la biodiversité dans le quartier, associées à l'identification des enjeux, au choix des actions et à leur mise en œuvre.

NIVEAU DE COOPERATION : un petit groupe de 4 ou 5 habitants a pu échanger sur les aménagements à mettre en place.

ZOOM SUR LA DEMARCHE DE PARTICIPATION

La démarche a pour ambition d'être la plus large possible. Elle doit permettre l'implication des établissements scolaires, en menant des actions d'éducation à l'environnement auprès des plus jeunes ; l'implication du grand public, en portant à connaissance des espèces dites ordinaires mais aussi des groupes d'espèces moins communes et l'implication des professionnels, en leur donnant les clefs pour mieux appréhender la biodiversité dans leurs actions quotidiennes et en les accompagnant dans la mise en place d'actions pour la valoriser et la préserver.

Ce projet s'articule autour de plusieurs grandes activités ayant pour but d'impliquer les acteurs du quartier dans la démarche : inventaires participatifs, ateliers participatifs pour imaginer ensemble la nature dans

le quartier ou encore la réalisation d'aménagements concrets sur site. La finalité est de rendre un groupe d'habitants autonome sur le sujet et que l'initiative puisse vivre d'elle-même.

« Sans enquête préalable, nous nous serions trompés sur le lieu prioritaire où mener les actions. En effet, la LPO avait identifié la voie piétonne alors que les questionnaires ont fait ressortir le bois. C'est ainsi que le sentier pédagogique a finalement été mis en place au niveau du bois plutôt que sur la voie piétonne. » - Magali Contrasty

Contact : nadege.lecouturier@lpo.fr



© LPO

FACTEURS DE REUSSITE IDENTIFIES

> Un dispositif participatif ne s'évalue pas au nombre de participants !

L'évaluation d'un dispositif participatif nécessite des critères spécifiques qui ne sont pas les mêmes que pour une action de sensibilisation. Si pour la sensibilisation, le nombre de participants est un critère qui a du sens, pour la participation ce n'est pas le cas, ce qui est important c'est d'avoir pu travailler en réunissant les points de vue nécessaires pour traiter une question de façon

complète. Avoir le point de vue des habitants ne veut pas dire avoir 50 habitants à l'atelier de co-construction, mais avoir, par exemple, des habitants issus des différentes zones géographiques concernées et quelques-uns peuvent suffire. La question n'est pas : combien de personnes ont participé ? mais : quelle proportion des parties prenantes concernées était là ?

> Tout le monde n'est pas forcément associé à tout !

Tous les acteurs du quartier ne peuvent pas être impliqués de la même manière. Un dispositif participatif efficace doit pouvoir proposer une gamme d'initiatives différentes correspondant à différents niveaux de participation. Il est intéressant, par exemple, d'articuler un temps de co-construction des actions à mettre en œuvre avec d'autres temps d'information plus large sur le fait qu'il va y avoir des actions pour la biodiversité dans le quartier, de consultation plus large sur les orientations que les gens souhaitent, de retour d'info sur ce qui va se faire... et de rester ouvert : ce ne sont pas forcément les mêmes personnes qui sont pertinentes pour

réfléchir aux actions et construire les aménagements. Le dispositif participatif doit être à l'image des habitants d'un quartier : varié, pluriel et diversifié !

Dans la mise en œuvre des dynamiques de la participation citoyenne, il est important de comprendre et d'accepter qu'il y ait des personnes actives et des observateurs. Les observateurs ne sont pas moins indispensables au projet et à la dynamique dans la mesure où ils donnent de la valeur à ce que font les personnes actives et constituent un réservoir de personnes qui pourraient un jour s'engager davantage.

> La posture « d'ouverture » de l'animateur du dispositif participatif est essentielle.

Tout au long du projet, il est essentiel de rester attentif, ouvert et disponible pour ne pas rater des acteurs, des parties prenantes quand l'évolution du projet les concerne. Le fait d'associer le plus

possible d'acteurs à la réflexion et à la conception des actions à mettre en œuvre offre aussi une garantie de portage des actions plus solide en fin de compte.

> Bien identifier l'expertise de chacun

Quand on est avec un public qui ne se sent pas a priori concerné par la biodiversité, il est important de définir quelle est l'expertise d'usage qu'on cherche chez lui et de savoir ce qu'on peut attendre de sa contribution au projet (sinon on fait vite le constat que « les gens » n'ont pas d'idées car on leur propose de produire les idées de l'expert naturaliste alors qu'ils ne le sont pas...). Si la LPO reste dans son rôle d'expert naturaliste et que les gens sont consultés comme des experts de l'usage du lieu de vie concerné, ils vont pouvoir donner une orientation au projet qui sera pertinente pour son acceptation locale (ex. du choix d'investir le petit bois plutôt que l'artère principale qui faisait plus sens pour les habitants).

L'autre solution, souvent utilisée, est de faire monter les gens en compétence naturaliste pour les faire contribuer. On est alors entre la sensibilisation et la participation, et il faut juste s'assurer qu'on permet

aux gens d'exprimer aussi leur expertise d'usage, avec une meilleure compréhension des enjeux de biodiversités discutés.

Dans tous ces cas, il n'est pas forcément judicieux de proposer aux gens de réinventer les solutions déjà connues et reconnues (même s'il peut être important de rester ouvert au cas où il y aurait des idées novatrices ! mais ne pas avoir trop d'attente ici, ni de déception si ça ne vient pas), mais on peut leur proposer de travailler sur les lieux d'implantation possibles (ils connaissent les zones de dérangement), les modalités de valorisation et d'information auprès des habitants, etc. Les participants-habitants ont souvent de bonnes idées sur la diffusion des infos car ils connaissent les réseaux locaux...



> Prendre le temps de définir le sujet de la participation citoyenne

La définition du sujet de la participation est une étape cruciale dont dépend l'intérêt que les parties prenantes vont trouver à participer. Si le sujet est centré uniquement sur les préoccupations de l'une des parties prenantes (uniquement sur la biodiversité par exemple), cela va être plus difficile de mobiliser les autres. Ici la LPO a eu l'intuition de cette difficulté et mène en préalable une enquête sur « le cadre de vie souhaité par les habitants et leur perception

de la biodiversité ». L'entrée cadre de vie est vraisemblablement une préoccupation davantage partagée au sein des habitants. Prendre en compte une préoccupation extérieure ne veut pas dire qu'on renonce à traiter le sujet de la biodiversité mais qu'on traitera ce qui est à l'intersection entre notre sujet et celui qui fait sens pour les habitants qu'on souhaite mobiliser : comment améliorer le cadre de vie des habitants par des actions en faveur de la biodiversité ?

> Les actions issues du dispositif participatif peuvent perdurer et s'inscrire dans le temps long si elles sont portées par des dynamiques existantes

La mobilisation des acteurs, dans le cadre d'un dispositif participatif, s'appuie efficacement sur l'existant (réseau de bénévoles, dynamiques participatives) et nécessite d'être réfléchi en termes de complémentarité avec ces acteurs et initiatives. D'une part, les relais seront plus nombreux au sein du quartier, d'autre part les

actions issues du dispositif participatif proposé par la LPO pourront perdurer et s'inscrire dans le temps long si elles sont portées par d'autres dynamiques. Un diagnostic initial des dynamiques préexistantes apparaît comme indispensable et conditionne l'ancrage d'un nouveau projet.

> Travailler avec un public à 1000 lieues de nos sphères habituelles implique de s'adapter

Nos activités professionnelles nous amènent à évoluer dans des bulles dans lesquelles acronymes, codes, habitudes de langage, rythme de travail, et esprit militant, laissent peu de place à ceux qui nous entourent. Pas facile de se séparer du naturaliste barbu baroudeur bourru qui est en nous. Pourtant, la démarche participative implique de nous adapter à des publics variés

avec un niveau de connaissance et de sensibilité environnementale très divers et un temps disponible réduit. Dans cet exercice de grand écart, ce sera toujours à nous, éducateurs et éducatrices environnement, de nous adapter et de caler notre discours et notre métronome à ceux du public ciblé.



PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE DE CELLE LÉVESCAULT



Effraie des clochers © Émile Barbelette

Favoriser l'installation d'une biodiversité plus importante dans le bourg en améliorant la trame de zones favorables pour certaines espèces (rapaces nocturnes).

Structure porteuse : LPO France, Délégation territoriale Poitou-Charentes

Périmètre : Communauté Urbaine de Grand Poitiers, commune de Celle Lévescault

Dates : 2018 - 2019

OBJET DE LA DEMARCHE : Ce projet a été mis en œuvre par la LPO avec la commune de Celle Lévescault et cinq autres communes du Grand Poitiers dans le cadre de l'appel à projet « TVB Pollinisateurs » émis par la région Nouvelle-Aquitaine. L'approche participative visait à impliquer les acteurs de la commune (habitants, enseignants, enfants, agents municipaux...) dans un projet collectif et concerté de connaissance et de conservation de la biodiversité de proximité.

DECIDEUR FINAL : La commune de Celle Lévescault

PARTIES PRENANTES : LPO, habitants, enseignants, élus et agents municipaux

NIVEAU DE PARTICIPATION : Les parties prenantes sont associées à la compréhension de la thématique et à la requalification des solutions ainsi qu'à leur mise en œuvre.

NIVEAU DE COOPERATION : les 5 parties prenantes sont amenées à dialoguer pour décider des actions à mettre en œuvre.

ZOOM SUR LA DEMARCHE DE PARTICIPATION

À la suite d'une phase de partage de connaissances naturalistes sur le patrimoine naturel de la commune par la LPO, une phase de concertation a consisté en une réunion de « prise de décisions » collective débouchant sur le choix d'une thématique de travail et d'une liste d'actions concrètes. Lors des temps d'échanges, la LPO s'est placée dans le rôle de l'expert/conseiller pour ramener le public aux enjeux de protection de la nature sur la commune. La démarche de participation a permis de faire émerger 5 actions sur le thème de la protection des rapaces nocturnes de la commune. A l'issue des discussions, le groupe projet a produit un document collectif précisant les actions et les modalités de mise en œuvre et l'a présenté au Conseil municipal de la commune. Ce document s'est avéré extrêmement important pour préciser les besoins humains, financiers et techniques du projet.

« Les participants se sont appropriés la thématique et certains ont pu développer leurs propres projets dans ce cadre : faire réaliser une enquête sur les rapaces par les élèves pour l'enseignante, animer la nuit de la chouette pour le bénévole LPO habitant de la commune, installer un nichoir à Effraie dans le clocher de l'église pour l'élue... Impliquer les élus et agents des espaces verts permet de favoriser les échanges avec les autres acteurs de la commune et participe à construire une autre perception de l'espace vert public. » - Stéphane Troubat

Contact : stephane.troubat@lpo.fr

FACTEURS DE REUSSITE IDENTIFIES

> **Animateur de dispositif participatif : un métier à part entière !**

Cette initiative a révélé la réelle nécessité d'être formé à l'animation de dispositifs participatifs. Ce type d'approche implique, en effet, une réelle connaissance des mécanismes de la participation citoyenne pour pouvoir être efficace à chaque étape de son déploiement : avant, pendant et après.

La phase de recrutement des parties prenantes, par exemple, aurait mérité plus de temps et d'attention pour pouvoir rassembler au-delà des proches de l'élue à l'environnement et permettre de recruter des acteurs de la commune moins

attirés a priori par ces démarches. Dans cette perspective, la phase de sensibilisation/montée en compétence sur le thème peut être très ouverte pour permettre à ceux qui ne savent pas encore s'ils se sentiront en capacité de contribuer au sein d'un groupe de réflexion de s'aiguiser avant de décider, sans s'engager encore.

La phase de présentation du projet et de clarification des étapes et du calendrier d'action est également une étape indispensable à la bonne mise en œuvre de l'initiative.

> **Identifier la place des élus dans ces dispositifs participatifs**

Cette initiative interroge également sur la place de l'élue dans ces dispositifs. Les élus assurent un véritable portage politique des projets et contribuent significativement à leur déploiement mais peuvent en même temps être un frein à la libre expression des parties prenantes et entraver le mécanisme de participation. Leur habitude de s'exprimer en

public peut les amener à occuper plus de place dans les prises de paroles du groupe.

Dans ce cas, pour favoriser le dialogue, on peut travailler en groupe de pairs (habitants) avant de travailler en groupes multi-acteurs (avec les élus). L'animateur peut aussi, dans un groupe mixte, veiller à la bonne répartition des prises de paroles.

LE FAUCON CRÉCERELLETTE DANS LA BASSE VALLÉE DE L'HÉRAULT, DIALOGUE AVEC LES HABITANTS POUR UNE MEILLEURE COHABITATION ENTRE L'HOMME ET L'OISEAU



Faucon crécerellette © Émile Barbelette

Structure porteuse : LPO Hérault

Périmètre : Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Dates : 2006

Contexte : Au printemps 2002, une colonie de Faucon crécerellette a été découverte dans un village de 500 habitants de la vallée de l'Hérault. Les habitants ont été directement confrontés à la présence de ces oiseaux, qui sont parfois bruyants et qui peuvent salir les toitures de leurs déjections, voire causer quelques dégradations. L'enjeu est donc de sensibiliser les acteurs locaux, de les rendre acteurs de la gestion des habitats du Faucon crécerellette en leur proposant d'intégrer l'écologie de cet oiseau dans leurs futures mesures de gestion et de les impliquer dans la conservation de ce patrimoine naturel.

DECIDEUR : La démarche est plurielle. Elle concerne différents volets et donc différents décideurs : propriétaires, entreprises du bâtiment, collectivités.

PARTIES PRENANTES : Différents dispositifs participatifs rassemblant différentes parties prenantes (propriétaires, architectes, élus, collectivités, associations du patrimoine, agriculteurs, représentant de l'état...).

NIVEAU DE PARTICIPATION : les parties prenantes ne participent pas au diagnostic ; mais à la prise de connaissance, au choix, voire à la requalification des propositions d'amélioration et parfois à leur mise en œuvre.

NIVEAU DE COOPERATION : entre tous les acteurs du bâti et la LPO (charte toiture), en bilatéral (collectivité ou propriétaire et LPO) pour le reste ; avec recherche d'un consensus à chaque fois

ZOOM SUR LA DEMARCHE DE PARTICIPATION

La préservation à long terme de la colonie nécessite d'inviter les acteurs concernés à une réflexion collective et participative sur les actions à mener pour la bonne cohabitation Homme/faucon. Différentes démarches ont ainsi été mises en œuvre avec les différents acteurs. Une charte toiture a été conçue et adoptée avec les acteurs de l'habitat. , Des solutions techniques pour éviter la destruction des nids voire le dérangement de l'espèce sur les chantiers ont été identifiées avec les acteurs du bâtiment. , Une concertation sur la valorisation des friches viticoles a été menée avec les agriculteurs et les chasseurs.

« Ce sont les citoyens qui accueillent les faucons, on ne peut pas intervenir sans les impliquer, ils sont les pierres angulaires de l'appropriation des projets de cohabitation Homme/Faune sauvage. » - Nicolas Saulnier

Contact : nicolas.saulnier@lpo.fr

FACTEURS DE REUSSITE IDENTIFIES

> Sortir du simple rappel à la loi pour travailler sur les conditions de l'acceptation sociale de la mise en œuvre de solutions

Le Faucon crécerellette bénéficie d'une protection totale sur le territoire français depuis l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 relatif aux oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, il est donc interdit de le détruire, le mutiler, le capturer ou l'enlever, de le perturber intentionnellement ou de le naturaliser, ainsi que de détruire ou enlever les œufs et les nids, et de détruire, altérer ou dégrader son milieu. Qu'il soit vivant ou mort, il est aussi interdit de le transporter, colporter, de l'utiliser, de le détenir, de le vendre ou de l'acheter.

Les marges de manœuvre avec cette espèce sont donc relativement restreintes mais la LPO a tout de même choisi d'initier un dispositif participatif avec les acteurs du territoire identifiés comme potentiels vecteurs de dérangement ou de bon accueil (habitat individuel, entreprises du bâtiment, agriculteurs...). L'objectif est de sortir du simple rappel à la loi pour travailler sur les conditions de l'acceptation sociale de la cohabitation avec le faucon et d'encourager une démarche de progrès constructive et non répressive.



Boîte à outils



© LPO AURA

IDENTIFIER LES « ACTEURS CONCERNÉS » DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Une démarche participative se caractérise par le fait d'associer le plus grand nombre possible des «acteurs concernés» à l'étude (consultation) ou au traitement (concertation) d'une question, d'une situation, d'un projet.

Il s'agit d'intégrer d'autres acteurs que les élus et les experts dans le processus de prise de décision.

Acteurs « concernés » ?

Tous ceux pour qui le projet (le sujet, la question) peut avoir une incidence sur :

- > leur activité professionnelle,
- > leur activité associative,
- > leur activité de loisir privée non organisée,
- > leurs usages quotidiens,
- > leur mandat, leur domaine de responsabilité.

Qu'ils en tirent avantage ou pas et quel que soit leur position : les « pour », les « contre », les « neutres »

Mais aussi tous ceux dont :

- > l'activité professionnelle,
- > l'activité associative,
- > l'activité de loisir privée non organisée,
- > les usages quotidiens,
- > le mandat, le domaine de responsabilité,

... peuvent avoir une incidence sur le sujet, la question, le projet considéré.

Ces acteurs peuvent ou non être représentés par des structure organisées ou « Groupe d'intérêts » (structure organisée pour représenter et défendre les intérêts d'un groupe donné).

Ceux qui potentiellement peuvent représenter un « groupe d'acteurs concernés » qu'il ne sera pas possible d'associer au travail : la LPO (oiseaux), un office de tourisme (la population des vacanciers occasionnels...).

Ceux dont l'expertise (dont l'expérience) peut être utile à la compréhension des différents aspects du sujet, de la question, du projet traité.

Une fois l'ensemble de ces acteurs identifiés tous ne seront pas impliqués au même niveau dans la démarche participative (cf. les différents niveaux de participation) : le pilote de la démarche doit donc proposer à quel niveau il est nécessaire et possible de les impliquer.

Comment identifier ces acteurs ?

En mobilisant sa propre connaissance et expérience du sujet, de la question, du projet traité.

En se renseignant auprès du demandeur (qui connaît la problématique, le territoire), au moment de l'analyse de la demande, puis lors de l'étape de préparation de la démarche.

En se renseignant auprès d'autres acteurs concernés, lors d'entretiens préalables par exemple.

En prenant connaissance d'autres initiatives / expériences réalisées dans le même domaine.

En interrogeant des personnes ressources

En utilisant des outils d'aide :

- > Grilles avec des rubriques : décideurs / experts / opérateurs / usagers
- > Cartographie des acteurs
- > ...

Dans chaque situation spécifique, le pilote du dispositif participatif doit répondre à la question : quel est le collectif pertinent, légitime et suffisant qu'il faut réunir pour traiter de manière satisfaisante la question qui nous est posée, que l'on doit traiter ?

Vu les moyens dont je dispose (en temps, en logistique, en animation...) et les résultats attendus quel type de collectif j'envisage : mini public / nombreux ; groupes d'intérêts / tout public ; ciblés / volontaires ?

Les dispositifs participatifs peuvent réunir des collectifs très différents en fonction des situations

Raoul GIRAND, Ifrée

Formation « concevoir un dispositif de concertation ou de consultation et son évaluation »

Document mis à disposition sous licence CC-BY-SA



PROCÉDURE POUR POSITIONNER LES ACTEURS DANS UN DISPOSITIF PARTICIPATIF



© A. Orseau - LPO

1- Identification des acteurs concernés

Par exemple :

- > Lister ceux qu'on voit spontanément : technique de la pluie d'idées
- > Examiner les différents aspects du problème posé : technique, juridique, citoyen
- > Réfléchir selon des matrices de catégories d'acteurs (concernés directement / indirectement ; Présents sur le territoire/extérieurs...)

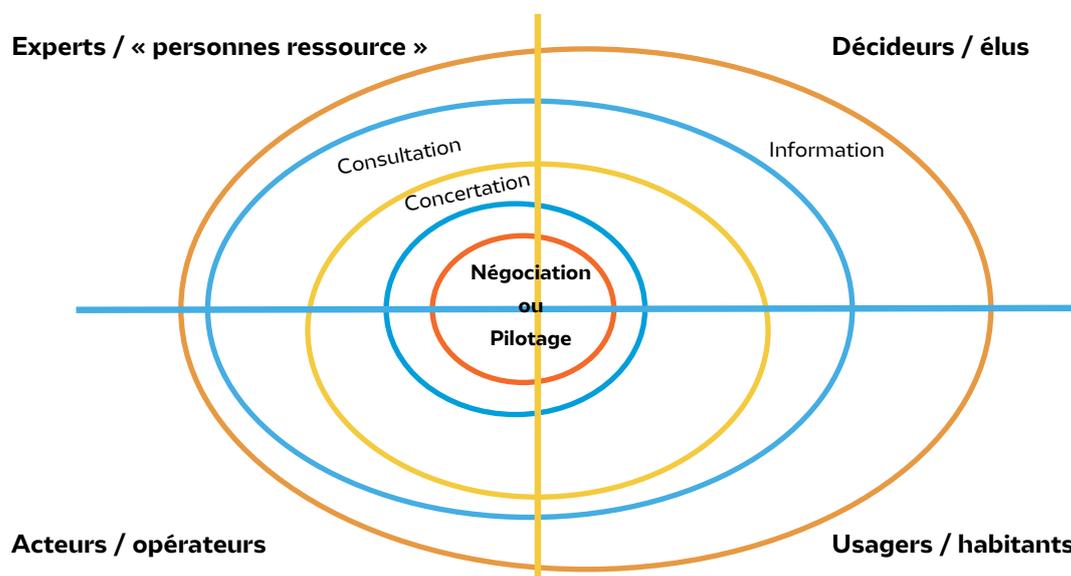
Se poser la question à plusieurs...

2- Subdivision éventuelle de certains acteurs

Identification de sous-groupes pertinents au regard de la question (distinction géographique, de profil, de sensibilité...)

3- Choix du degré d'implication de chaque acteur

Positionner chaque acteur identifié sur le niveau auquel on pense l'impliquer



Philippe Barret (GEYSER) «construire les différents espaces de dialogue» Formation Dialogue Territorial
Fiche de synthèse utilisée par l'Ifrée lors de ses formations « Animer le dialogue territorial »

Index des facteurs de réussite identifiés pour la bonne mise en œuvre d'un dispositif participatif



© A. Orseau - LPO

Présentation thématique des principaux facteurs de réussite identifiés dans le cadre de l'étude et renvoi vers les fiches projets dont ils sont issus et qui les détaillent.

POUR PILOTER EFFICACEMENT UN DISPOSITIF PARTICIPATIF, IL CONVIENT DE :

1. CLARIFIER LA POSTURE DE LA LPO DANS LE DISPOSITIF PARTICIPATIF

Animateur de dispositif participatif : un métier à part entière !

PRESERVER LA BIODIVERSITE COMMUNALE DE CELLE LEVESCAULT

Sortir du simple rappel à la loi pour travailler sur les conditions de l'acceptation sociale d'une décision.

FAUCON CRECERELLETTTE

Le dispositif participatif gagne en clarté lorsqu'une même personne de la LPO ne cumule pas le rôle d'animateur du dispositif participatif et celui de partie prenante ou d'expert

BIODIV'SPORTS

DIALOGUE PERMANENT POUR LA NATURE

2. FAVORISER LE DIALOGUE

Le commanditaire doit être au clair sur les raisons qui le poussent à lancer une concertation !

BIODIV'SPORTS

Favoriser la présence des différentes catégories de parties prenantes dans les phases de concertation.

DIALOGUE PERMANENT POUR LA NATURE

La mise en œuvre des dispositifs participatifs nécessite parfois une montée en compétence des parties prenantes. Cette montée en compétence peut concerner la capacité à dialoguer !

DECOUVRIR ET ACCUEILLIR LA BIODIVERSITE A L'ECOLE

Le pilotage de dispositif participatif implique l'animation d'une réflexion collective.

DECOUVRIR ET ACCUEILLIR LA BIODIVERSITE A L'ECOLE

3. INSCRIRE L'ACTION DANS LE TEMPS LONG

Une logique de récurrence annuelle du dispositif permet d'aller plus loin et de s'inscrire réellement dans une démarche de progrès.

DIALOGUE PERMANENT POUR LA NATURE

Les actions issues du dispositif participatif peuvent perdurer et s'inscrire dans le temps long si elles sont portées par des dynamiques existantes.

PLUS DE NATURE DANS MON QUARTIER

Une personne relais peut contribuer à mobiliser les participants et à inscrire les actions dans le temps long en prenant la suite de la LPO après son départ !

REFUGES LPO

Anticiper les nombreux mouvements de personnes et laisser une trace de ce qui est fait et reste à entreprendre : l'idée du cahier de bord.

DECOUVRIR ET ACCUEILLIR LA BIODIVERSITE A L'ECOLE

4. TRAVAILLER LE LIEN DES PARTICIPANTS AU SUJET

Prendre le temps de définir « efficacement » le sujet de la participation citoyenne.

PLUS DE NATURE DANS MON QUARTIER

Aller chercher le « lien à la biodiversité » des participants.

REFUGES LPO

5. CONNAITRE SON PUBLIC

Bien identifier l'expertise de chacun

PLUS DE NATURE DANS MON QUARTIER

Dispositif participatif et hiérarchie ?

REFUGES LPO

Identifier la place des élus dans ces dispositifs participatifs.

PRESERVER LA BIODIVERSITE COMMUNALE DE CELLE LEVESCAULT

6. INTEGRER QUELQUES « CONSEILS METIER » DU PILOTE DE DISPOSITIF PARTICIPATIF

La concertation n'est pas un appel à volontaires mais un travail avec les personnes concernées.

REFUGES LPO

Tout le monde n'est pas forcément associé à tout !

PLUS DE NATURE DANS MON QUARTIER - REFUGES LPO

Un dispositif participatif ne s'évalue pas au nombre de participants !

PLUS DE NATURE DANS MON QUARTIER

La posture « d'ouverture » de l'animateur du dispositif participatif est essentielle.

PLUS DE NATURE DANS MON QUARTIER

Travailler avec un public à 1000 lieues de nos sphères habituelles implique de s'adapter.

PLUS DE NATURE DANS MON QUARTIER

Les dispositifs participatifs demandent beaucoup de transparence sur leur modalité de mise en œuvre.

REFUGES LPO

Développer l'efficacité des diagnostics partagés sur les usages des lieux en favorisant les supports visuels (carte, photos...).

BIODIV'SPORTS

Le pilotage de dispositif participatif consiste à accompagner la réflexion des parties prenantes.

DECOUVRIR ET ACCUEILLIR LA BIODIVERSITE A L'ECOLE

Check-list des questions à se poser (avant/pendant/apres) dans l'organisation d'un dispositif participatif



Organiser un dispositif participatif, c'est être en mesure de répondre à ces différentes questions. Ces questions doivent se poser en amont du projet pour bien cadrer sa mise en œuvre.

ÉTAPE	QUESTION	DESCRIPTION	EXEMPLES
Lancement du dispositif participatif	Qui est le décideur ?	Qui a la légitimité pour organiser le dispositif (mandat électoral, financement, réglementation...) ?	Le propriétaire d'un site naturel, la collectivité territoriale, la DREAL, la LPO ?
	Quelles sont les marges de manœuvre du commanditaire/ décideur ?	<p>Quelles sont les raisons qui le poussent à lancer une concertation ? Quelles sont ses marges de discussion réelles quant au choix final ? La décision finale sur le sujet a-t-elle déjà été prise ?</p> <p>Si la LPO est le décideur final : déterminer les marges de manœuvres dans lesquelles le dialogue se jouera</p>	<p>Le commanditaire a décidé d'un aménagement et veut informer dessus et répondre aux questions.</p> <p>Le commanditaire a différents scénarios et veut consulter pour choisir.</p> <p>Le commanditaire veut concerter pour co-construire un projet .</p>

LORSQUE C'EST LA LPO QUI ORGANISE LE DISPOSITIF

Définir l'objet de la participation	Qu'est-ce qui est mis en discussion ?	Définir le sujet de la participation en y intégrant les préoccupations des parties prenantes	Comment améliorer le cadre de vie des habitants par des actions en faveur de la biodiversité ?
	Pourquoi dialoguer ?	Quels objectifs pour le décideur ? Quels résultats attendus ?	Limiter le dérangement de la faune sauvage sur un site naturel fréquenté par les parapentistes.
	Quel est le circuit de gouvernance et de décision ?	Quelle articulation entre espace de travail et de décision ?	Soumission de la matière produite à l'espace de décision à mi-parcours pour un premier retour et à la fin avec un retour argumenté des décideurs
	Quel est le rôle clair des personnes de la LPO investies dans dispositif ?	<ul style="list-style-type: none"> > animateur > partie prenante > expert > décideur 	

<p>Rassembler les contributeurs</p>	<p>Les différents « points de vue nécessaires à un traitement complet de la question » sont-ils présents ?</p>	<p>Identifier le plus précisément possible toutes les parties prenantes du projet. Pourquoi on veut les associer, qu'est-ce qu'on en attend, sur quelle expertise on va les chercher ? CF. boîte à outil « les acteurs concernés »</p>	<p>Les élus Les habitants du quartier Les associations locales Les équipes de gestion des espaces verts - ...</p>
	<p>Quelle approche globale du dispositif et des parties prenantes ?</p>	<p>Comment est-ce que je positionne ces acteurs dans le dispositif participatif ?</p>	<p>Positionner les acteurs concernés sur la cible de cercles concentriques : du cercle le plus large « information » au plus serré « co-décision » CF. boîte à outil « La place des acteurs »</p>
	<p>Quelles dynamiques existantes ?</p>	<p>La mobilisation des acteurs dans le cadre d'un dispositif participatif s'appuie efficacement sur l'existant.</p>	<p>Diagnostic initial des dynamiques préexistantes : réseau de bénévoles, dynamiques participatives</p>
	<p>Qui sont les relais du projet dans la communauté concernée ?</p>	<p>Sur quel.s ambassadeur.rice.s s'appuyer pour mobiliser, pour soutenir et pour pérenniser l'action ? Doit également pouvoir contribuer à identifier les parties prenantes</p>	<p>Le responsable RSE dans l'entreprise. Le bénévole très impliqué dans une association locale</p>
	<p>Quelle est la place des élus dans le projet ?</p>	<p>Les élus assurent un véritable portage politique des projets et contribuent significativement à leur déploiement mais peuvent en même temps être un frein à la libre expression des parties prenantes et entraver le mécanisme de participation</p>	<p>Travailler en groupe de pairs (habitants) avant de travailler en groupes multi-acteurs (avec les élus), si les élus peuvent être un frein à l'expression</p>

Définir l'organisation du projet	Quelle durée du projet, quelles étapes, quelle fréquence de contribution ?	Clarifier et communiquer le plus en amont possible sur le temps d'investissement et la durée du projet	
	Quels supports de concertation ?	Quels outils vont favoriser une situation de réflexion collective et constructive ?	Carte comme support de diagnostic partagé
Évaluation la démarche	Quels sont nos indicateurs de réussite ?	Comment évaluer la réussite du dispositif participatif ?	Proportion de parties prenantes rassemblées par rapport aux parties prenantes concernées
			Assiduité et implication des parties prenantes dans les temps de co-élaboration.
			Nombre d'actions réellement mises en place à l'issue du dispositif de participation ?
			Equité dans les efforts consentis par chaque partie prenante : impression de solutions gagnant-gagnant.
Et après ?	<p>Que va devenir le travail produit ?</p> <p>Quelles seront les suites ?</p> <p>Que va devenir l'espace de dialogue dans le temps ?</p> <p>Comment entretenir la mobilisation des acteurs ?</p> <p>Quels outils mettre en place pour animer la démarche ?</p>		

Quelques associations et réseaux de référence sur ce thème



Ifrée

L'Ifrée est l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement, organisme partenarial créé en 1996, qui se place au service de la démocratie participative et de l'éducation à l'environnement. Cette structure a mis en place une formation qualifiante « pilote de dispositifs participatifs » et accompagne de nombreux acteurs sur le territoire dans la mise en œuvre de concertations.

Publications de l'Ifrée :

- Collectivités et Participation : Décider autrement, 2016, 28 p.
- Faire travailler des groupes en mode multi-acteurs, 2020, 36 p.
- Pilote de dispositifs participatifs, la question de la professionnalisation, (sortie prévue en 2021)

<https://www.ifree.asso.fr/>

Comédie *Comédie*

Comédie est un programme d'appui à la concertation, à la médiation et à la participation citoyenne dans le domaine de l'environnement et du territoire. Comédie est pilotée par 3 associations : IFREE, GEYSER ET URCPIE AURA.

Comédie coordonne une plateforme d'auto-apprentissage en ligne proposant un parcours d'apprentissage en ligne, des ressources, des formations et des rencontres pour accompagner les acteurs de la participation citoyenne.

<https://www.comedie.org/>



Décider ensemble

Créé en 2005 à l'initiative du ministre de l'écologie et du développement durable, Serge Lepeltier, Décider ensemble est un think tank visant à diffuser une culture de la participation.

Depuis 15 ans, Décider ensemble s'attache à réunir les acteurs de la société française pour créer une culture de la décision partagée et aborder les thématiques de participation, de concertation et de dialogue entre parties prenantes.

Décider ensemble organise notamment les « rencontres européennes de la participation » qui ont lieu chaque année en France.

<https://www.deciderensemble.com/page/974857-actualites>

RÉSUMÉ

Qu'est-ce qui fait avancer un projet ? Une décision !

Qu'est-ce qui entrave un projet ? Une décision incomprise ou mal acceptée !

La « participation citoyenne » a comme principale finalité de « décider autrement » c'est-à-dire d'associer dans le processus de décision, en plus des décideurs et des experts, les « opérateurs », les « usagers », les « habitants » en leur reconnaissant une expertise d'usage !

Les dispositifs participatifs permettent d'améliorer les décisions et les projets en approchant les problèmes de manière plus fine et en imaginant des pistes d'actions à la dimension des usagers.

La participation s'inscrit de plus en plus dans l'ADN des projets de mobilisation citoyenne pour la transition écologique. Cette volonté de « faire participer » se retrouve de plus en plus dans de nombreuses initiatives du réseau national LPO.

UN PARTENARIAT AVEC L'IFREE

L'IFREE et la LPO ont réalisé, en 2021, une étude sur les dispositifs participatifs mis en œuvre dans le réseau LPO. Cette étude a permis d'identifier un certain nombre de projets inspirants et les facteurs de réussite associés que nous vous présentons ici.



EBW © LPO PACA

REMERCIEMENTS À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUTEURS :

L'IFREE et la LPO ont réalisé, en 2021, une étude sur les dispositifs participatifs mis en œuvre dans le réseau LPO. Cette étude a permis d'identifier un certain nombre de projets inspirants et les facteurs de réussite associés que nous vous présentons ici.



Coordination : Jérémy BEAUREPAIRE

Comité technique : Jihane HAFA, Vanessa LORIOUX, Chloé BIZIEN, Stéphane TROUBAT

Service Éditions LPO 2023 ED2311015FR